



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chine

Question écrite n° 46943

Texte de la question

M. Adrien Zeller attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la nouvelle condamnation à quatorze années d'emprisonnement de M. Wang Dang, dissident chinois connu pour son engagement lors de la manifestation de 1989, place Tiananmen à Pékin. Cette nouvelle condamnation est uniquement motivée par cette phrase : « La société chinoise devrait accepter de profondes mutations pour éviter des affrontements majeurs » (texte paru dans les journaux de Hongkong). Il souhaiterait savoir quelle est la réaction envisagée par le Gouvernement français face à une telle violation des droits élémentaires.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre sur la nouvelle condamnation de M. Wang Dan, le 20 octobre dernier, à onze ans de prison, pour son engagement politique dans le mouvement démocratique. La peine a été confirmée en appel le 15 novembre 1996. La France avait alors réagi par la voix du porte-parole du ministère des affaires étrangères, déplorant que ses appels à la clémence et à la tolérance n'aient pas été entendus. Elle s'était dite choquée par la lourdeur de la sentence, tout en rappelant que le développement de la Chine suppose l'état de droit. L'Union européenne, à l'initiative de la France, s'efforce d'engager avec la Chine un dialogue franc et constructif sur la question des droits de l'homme. Nous continuons de penser que ce dialogue, bien plus que la confrontation, est susceptible d'amener progressivement la Chine à répondre aux attentes de la communauté internationale. Les autorités chinoises ont indiqué qu'elles entendaient améliorer l'environnement juridique et pénal conformément aux normes internationales, dans le respect de leur législation. La France et ses partenaires de l'Union européenne ont manifesté leur disponibilité à accompagner ce mouvement pour qu'il se traduise par des mesures positives concrètes.

Données clés

Auteur : [M. Zeller Adrien](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46943

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 janvier 1997, page 11

Réponse publiée le : 3 février 1997, page 491